

Procès-verbal de la réunion du CA du 20 octobre 2014

Approuvé

Présents :

<i>Amélie Hosdey-Radoux</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Anne-Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nizot</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Courants d'âges</i>
<i>Hubert Preisser</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>
<i>Josette Neunez</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Maryse Dauvin</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Excusés :

<i>Anne Jaumotte</i>	<i>Aînés ECOLO</i>	<i>Gilbert Lonnoy</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>	<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Dominique Blondeel</i>	<i>Sénoah</i>	<i>Jean Gengler</i>	<i>Sénoah</i>
<i>Florence Lebailly</i>	<i>Espace Seniors</i>	<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>

Invitée :

Kiriaki Karpitsaris Secrétaire administrative

Le CA demande aux Administrateurs s'ils sont d'accord de maintenir les réunions du CA et de l'AG malgré le délai très court entre l'envoi des convocations et le jour de la réunion. Le CA approuve à l'unanimité.

1. Approbation du PV du CA du 22 septembre 2014 :

Le CA approuve le PV de la réunion du CA du 22 septembre 2014

2. Présentation des comptes 2013

Anne Marie distribue à tous les membres le compte de résultats et le bilan 2013 ainsi que le budget 2014.

Un compte rendu est fait quant au déroulement de la séance avec les vérificateurs aux comptes du 8 octobre 2014 dernier en présence de la trésorière de la CAS, de Madame Séverine MOREAU, Monsieur LEGRAND, vérificateurs aux comptes pour la CAS et Monsieur André FREDERIC, vérificateur aux comptes présenté par Monsieur Sanpo en son temps mais non officialisé au Moniteur Belge.

Les points importants sont mis en avant :

- Il y a un solde positif trop important dans les comptes de la CAS si l'intégralité des subventions y sont reprises. Les vérificateurs ont donc proposé de n'indiquer dans les comptes de résultat qu'un montant moins important et non l'entièreté des sommes à percevoir selon les conventions. Les membres du bureau et du CA ont approuvé cette décision suggérée par les vérificateurs.
- Des pièces justificatives sont toujours manquantes :
 - 841,00€ indiqués dans les comptes 2012 par Monsieur STAMPETTA à rembourser,
 - 2.600,90€ à rembourser à la COCOF.

La trésorière propose donc de les annuler dans les comptes 2014 afin de ne pas laisser « traîner » des sommes injustifiables dans les comptes de la CAS, ce que le CA approuve.

- Les notes de frais rentrées par les membres sont rarement, voire jamais signées, ni par le bénéficiaire, ni par la Présidente.

Les notes de frais doivent être signées par le bénéficiaire pour être validées :

- Soit le bénéficiaire envoie la note de frais signée par voie postale,
- Soit il la scanne signée et l'envoie par mail,
- Soit l'envoie par mail non signée et sera signée lors de la prochaine réunion

La Présidente et la trésorière approuvent la note de frais par mail et la Présidente la signe à la réunion suivante.

- Deux vérificateurs ont officiellement été désignés pour la CAS et la décision a été publiée au Moniteur Belge. Le troisième vérificateur, à savoir Monsieur André FREDERIC ne devait donc pas être présent, bien que sa nomination en tant que vérificateur aux comptes ait été approuvée par le CA du *****. La décision d'officialiser à nouveau 2 vérificateurs aux comptes pour la CAS sera soumise à l'AG.
- Le logiciel CIEL a été commandé par la trésorière afin de mieux gérer la comptabilité de la CAS pour les années à venir. Anne Marie expliquera son fonctionnement lors de la prochaine réunion.

- Concernant le « Forfait Bureau » de 10,00€ mensuels pour ceux qui en font la demande (frais de téléphone, d'impression, de cartouches,...), Anne Marie propose de présenter les forfaits mensuels sous forme de tableau récapitulatif annuel afin d'avoir une trace justificatives dans la comptabilité de la CAS.
- Le budget 2014 présenté est arrêté au 30 juin 2014. Lors de la prochaine réunion, la trésorière présentera le budget arrêté au 30 septembre 2014.

3. Colloque pour les 10 ans de la CAS :

La secrétaire administrative présente l'état des lieux de l'organisation du colloque :

Le CA décide qu'un référent est nécessaire afin de centraliser les questions et d'aider la secrétaire administrative dans la mise en place du colloque. François Verhulst est désigné en tant que tel.

1. Le programme :

Les flyers ne peuvent être préparés tant que le programme définitif n'a pas été défini. Le CA propose et approuve le programme suivant :

10h00-10h30 : Accueil
13h30-11h00 : Introduction
11h00-12h00 : Citoyenneté
12h00-13h30 : Lunch
13h30-14h30 : Lieux de vie
14h30-15h30 : Pensions
15h30-16h30 : Conclusion et drink de fin

2. Les intervenants :

Le point est fait sur les intervenants :

a. Citoyenneté :

- Politique : Mme Véronique LEFRANCQ (cellule Ecole et Société du Cabinet de Mme la Ministre J. MILQUET)

b. Lieux de vie :

- Spécialiste : Mme G. GALLET
- Politique : Mr M. PRÉVOT

c. Pensions :

- Spécialiste : Mr M. JADOT
- Politique : Mr Y. BACQUELAINE

Le CA souhaite qu'un politicien réagisse pour chacun de thèmes. Arlette prendra donc contact avec Monsieur BECQUELAINE ce jeudi afin de l'inviter à intervenir et réagir lors du colloque pour le thème des Pensions.

Madame la Ministre MILQUET avait été invitée à participer au colloque, cependant son agenda ne le lui permet pas. Arlette a donc reçu une invitation à prendre contact avec Madame LEFRANCK qui interviendra en son nom.

3. Les invités :

La liste mise à jour le 20.10.2014 compte 18 membres de la CAS et 18 membres de CCCA.

La secrétaire administrative doit envoyer sa liste d'adresses des CCCA aux membres afin que chacun puisse la mettre à jour, ainsi qu'un projet d'invitation afin que chacun puisse la faire circuler au sein de son association et des CCCA pour ceux qui en sont membres.

Le CA décide d'inviter également Monsieur WANLIN qui semblait très intéressé, ainsi que Monsieur DHANIS pour son rôle au sein de la CAS depuis sa création.

Amélie propose d'envoyer des invitations à la Province de Namur puisqu'elle a mis en place les CCCA avec l'intervention de la CAS.

4. Budget :

a. Salle : le budget pour la salle et le repas reviendrait à :

- Logistique : 1.240,25€ TVAC
- Café : 3,93€ TVAC / Personne
- Lunch : 15,49€ TVAC / Personne
- Drink : 8,41€ TVAC /personne

Un mail doit être envoyé au Responsable de la location de la salle afin de demander la date limite pour donner le nombre définitif d'invités.

b. Les invitations : la secrétaire administrative présente les 3 offres de prix.

La moins chères comprend la création, l'impression et l'expédition des invitations au siège social de la CAS pour un total de 474,48€.

Le CA approuve le choix de la société LimonAD à 474,48€, mais le nombre d'impression doit passer de 200 à 500 invitations.

5. Divers :

Le CA décide de mettre à disposition des invités et intervenants le mémorandum de la CAS ainsi que son rapport d'activité 2013. La feuille de présentation de la CAS sera celle distribuée par Dominique lors de la phase test du projet WeDo 2.

4. Divers :

1. Remboursement des frais de Commission et d'intervention CCCA

Le CA décide que les participants aux Commissions et aux interventions dans le cadre des CCCA doivent prendre, en priorité, les transports en commun. Ils seront remboursés. Cependant, les snacks et boissons durant les Commissions sont à charge des participants.

2. IBSR :

François présente le déroulement de son interview dans le cadre de l'émission radio Matin Première quant aux seniors et la conduite. Le point de vue présenté par François au nom de la CAS est le suivant :

La mise en place de l'auto-évaluation sur l'aptitude à conduire des seniors est stigmatisante pour ceux-ci, la preuve en a été faite par les gros titres accrocheurs des journaux. De plus le test n'est pas propre aux seniors, les questions sont d'application pour tous les conducteurs et en aucun cas spécifique aux seniors.

La CAS trouve décevant qu'elle n'ait été contactée par l'IBSR qu'après la publication du test. En tant que Commission des Seniors, la CAS aurait dû être consultée avant.

Les aînés du cdH ont réagi quant à cette auto-évaluation. Arlette transmettra la réaction de son association aux membres pour information.

3. Mémemorandum :

La version définitive doit être envoyée à tous les membres afin de décider à qui celui-ci doit être envoyé.

4. FGTB Seniors :

Un renouvellement des délégués de la FGTB Seniors à la CAS aura bientôt lieu. Soit 2 nouveaux représentants seront désignés, soit Monsieur LONNOY reste et un nouveau suppléant sera désigné.

5. COCOF :

Arlette signale qu'un représentant de la COCOF souhaiterait présenter le rôle de celle-ci pour les Seniors. Des dates doivent être proposées au sein des associations membres de la CAS.